

PHOTO-CLUB IBM FRANCE

RÈGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL PHOTO IBM 2017

1- CLAUSES GÉNÉRALES

Ce concours comprend les catégories suivantes:

- 1 - Concours Photo Papier : «Monochrome» et «Couleur»
- 2 - Concours Images Numériques Projetées
- 3 - Concours Diaporama Numérique

Le concours Photo Papier est ouvert à l'ensemble des adhérents des Photo-Clubs IBM, constitués ou non au sein des Comités d'Entreprise IBM, ainsi qu'à tout membre de la Compagnie IBM.

Les candidats, membres de Photo-Clubs IBM, anciens collaborateurs IBM et ayant travaillé à la Compagnie avec un contrat à durée indéterminée, ne sont pas considérés comme extérieurs mais comme collaborateurs IBM.

De même, les membres des Sociétés ou Compagnies, filiales d'IBM, sont autorisés à participer au Concours National, sous la réserve d'être membre d'un Photo-Club IBM normalement constitué et d'en respecter les règlements.

Les images numériques projetées et diaporamas numériques sont réservés exclusivement aux membres des Photo-Clubs IBM, et ce quel que soit leur statut.

Les photographes professionnels, membres de la Compagnie IBM ou de ses filiales et employés comme tels, ou adhérents à un Photo-Club IBM comme membre extérieur, ne sont pas autorisés à participer au Concours.

Les œuvres primées à chacun des concours feront l'objet de prix individuels et seront prises en compte pour un Challenge Inter-Clubs.

Le Concours National se déroule en trois jours et son organisation est confiée, à tour de rôle, aux Photo-Clubs IBM locaux existants. Le Concours 2017, organisé par le Photo-Club d'Orléans, aura lieu du 19 au 21 mai 2017.

Tous les participants au Concours doivent se conformer strictement au présent règlement. Tout écart à l'une des règles de participation énoncées entraînera, après concertation avec le Président du Photo-Club concerné, l'éventuelle élimination du concurrent.

Les litiges seront soumis à l'ensemble des Membres du Comité Directeur du Photo-Club IBM France, dont les décisions sont sans appel.

Les envois devront être effectués au responsable de chaque Club pour participation aux épreuves de sélection locale selon le calendrier établi par ce club.

Les œuvres en provenance de candidats isolés, remplissant les conditions de participation requises mais travaillant dans un lieu où il n'existe pas de Photo-Club IBM, doivent être adressées directement au photo-club organisateur du concours.

Aucun concurrent d'un lieu où existe un Photo-Club IBM régulièrement constitué ne pourra être accepté comme candidat isolé.

Si certains lauréats ne sont pas présents lors de la proclamation des résultats du Concours National, les prix leur seront transmis soit par l'intermédiaire d'un responsable de leur Club, soit directement.

Ce règlement, établi par le Comité Directeur du Photo-Club IBM et mis à jour chaque année lors de la réunion des Présidents de Clubs, est disponible auprès des responsables des Photo-Clubs IBM locaux.

PROTECTION JURIDIQUE ET DROITS D'AUTEUR

La participation au concours sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'observation des lois françaises en matière de Droits d'Auteur (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle – partie législative) ainsi qu'à celle de la loi sur la Protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 juillet 1970).

Le Club organisateur du concours ne saurait être rendu responsable d'une inobservation quelconque des lois par les concurrents qui participent à cette compétition. La publication et la projection éventuelles des œuvres sous-entendent que celles-ci sont entièrement libres de tous droits de reproduction.

L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur les points suivants :

- Autorisation écrite préalable des modèles (en particulier pour les mineurs et les modèles dénudés).
- Observation des règlements, droits et lois sur la propriété de l'image et de la prise de vues.
- Lors de photo-montages, l'auteur s'engage à ne pas « emprunter » d'éléments sur des livres, revues, journaux, télévisions, CD-Roms et tous autres supports existants ou à venir et, de ce fait, protégés par la loi.

Du simple fait de sa participation au concours ou à une exposition ayant pour tuteur l'un des clubs concernés, le concurrent garantit les organisateurs contre les poursuites éventuelles du fait de d'agissements frauduleux.

Le Photoclub IBM s'engage à ne pas utiliser les photos présentées en dehors de l'usage prévu pour le concours (*publication du palmarès, article d'information, exposition temporaire des photos primées jusqu'au concours suivant*) et à ne pas modifier les droits liés aux images présentées / sélectionnées.

2 - JURY des concours

Le Club organisateur fera appel à un minimum de 3 photographes, professionnels ou amateurs, extérieurs à la Compagnie, pour constituer chacun des jurys Monochrome, Couleur, Images Projetées, Diaporamas et Quadrimages. Le Photo-Club responsable du Concours organisera le jugement des différents Concours Photo en séance publique.

Il est souhaitable qu'un jury différent soit constitué pour le concours monochrome, le concours couleur et l'ensemble des concours projetés (images, diaporamas et quadrimages).

2- CONCOURS PHOTO PAPIER

Article 1 : SUJETS

Sujets Monochrome

A : Architecture
B : L'homme et le bête
C : Libre
D : Concours d'auteur
Critérium
I : Ombre et lumière

Sujets Couleur

E : A la manière des peintres
F : Proxy urbaine
G : Libre
H : Concours d'auteur
J : 2 couleurs

Les virages totaux sont acceptés en Monochrome . Les virages partiels sont interdits.

Les photos présentées ne doivent pas avoir été primées individuellement dans un Concours National IBM (Papier ou Image Projetée).

Le critérium sera inclus dans le classement des clubs, en conséquence, il ne sera plus possible de présenter des photos déjà primées dans d'autres concours IBM les années précédentes.

Pour chacun des Concours d'auteur, un auteur présentera un ensemble cohérent de 4 à 7 cadres ou supports, chacun pouvant contenir une ou plusieurs photos. C'est l'ensemble homogène qui sera jugé, et non les photographies prises une à une. Un auteur peut présenter un seul ensemble dans chaque catégorie (Monochrome et Couleur).

La même année, une photo ne peut être présentée dans plus d'un concours, papier ou images projetées. Par contre, une photo, présentée en image projetée, peut figurer comme élément d'un concours d'auteur.

Il est demandé aux présidents de Clubs de contrôler que des photos par trop semblables à des photos déjà primées ne soient pas présentées. Cependant, il est admis que les photos issues d'un Concours d'Auteur, primé dans un précédent Concours IBM, puissent être représentées individuellement et vice-versa.

Article 2 : FORMAT

Toutes les photos doivent être présentées, collées, sur un support de dimensions 30 cm x 40 cm. Ce support doit être rigide, léger et mince pour faciliter les manipulations.

Toute liberté de marge et de présentation est laissée à l'auteur à l'intérieur de ce format mais, sauf mention particulière indiquée dans le sujet, chaque support ne doit comporter qu'une seule photo.

Cependant, pour les Concours d'Auteur, la présentation est libre: forme, matière, dimensions.

Article 3 : NOMBRE

Les Photo-clubs IBM peuvent présenter au maximum 15 photos papier par sujet sauf en Sujet Libre ou le maximum est de 20.

Le club vainqueur en «Photo Monochrome» et/ou «Photo Couleur» pourra, l'année suivante, présenter 5 photos supplémentaires dans le sujet «Libre Monochrome» et/ou «Libre Couleur».

Le nombre de participants au Concours National n'est pas limité mais chaque Club ne peut présenter qu'un seul ensemble de photos par sujet. Le nombre de photos présentées dans chaque sujet par des personnes extérieures à la Compagnie, adhérentes à des Photo-Clubs IBM, n'est pas limité, mais doit rester dans une limite raisonnable pour chacun des Clubs.

Un candidat isolé, tel que défini précédemment, ne peut présenter que deux photos par sujet .

Article 4 : IDENTIFICATION

Au dos de chaque épreuve, en haut et à gauche, sur une étiquette spécialement réservée à cet effet, doivent être indiqués les éléments suivants :

Si l'auteur est Membre d'un Club : nom, prénom, nom du Club, sujet auquel la photo est affectée, titre et, pour le concours d'auteur, un numéro d'ordre.

Si l'auteur est un Candidat isolé : nom, prénom, lieu de travail (ou adresse s'il est retraité), sujet auquel sa photo doit être affectée et, pour le concours d'auteur, un numéro d'ordre.

Il est demandé d'utiliser de préférence le modèle d'étiquette fourni par le secrétaire du bureau.

Aucune mention ne doit figurer au recto d'une photo.

Chaque Club établira pour chaque sujet un Bordereau Récapitulatif d'Enregistrement (B.R.E.). Ce bordereau, comportera pour chaque photo présentée un numéro d'ordre, le nom et prénom de l'auteur et un titre. Ces bordereaux seront remis au club organisateur le jour du concours.

Article 5 : CONTRÔLE

Avant le concours, les membres du Comité Directeur du Photo-Club IBM France, à l'aide des bordereaux, contrôleront toutes les photos présentées et s'assureront que le règlement est respecté. Chaque président est responsable de la sélection des photos présentées par son Club et de leur affectation dans les différents sujets.

Article 6 : JUGEMENT

Pour chaque série, chaque membre du jury disposera de 12 cartons où il pourra afficher ces 12 meilleurs choix. les 12 photos comportant le plus de cartons seront sélectionnés pour une deuxième phase où chaque jury donnera son CLASSEMENT personnel de ces 12 photos. Le cumul de ces valeurs déterminera le classement final.

Si le nombre de concours d'auteur ne permet pas leur affichage sur les cimaises en totalité, celui-ci se fera en 2 tours avec chaque moitié des œuvres en conservant celles ayant au moins un carton. Présenter ensuite les œuvres sélectionnées pour la finale.

De même, si le nombre de photos d'un concours est trop important, faire une demi-finale avec chaque moitié.

Pour chacun des Sujets des Concours Monochrome et Couleur, il est prévu l'attribution de quatre prix et d'accessits. **Le nombre total cumulé de prix et d'accessits ne pourra pas dépasser 50% des photos présentées (arrondi à l'unité supérieure). Leur nombre maximal est fixé à 12.** Cependant, le jury peut ne pas attribuer tous les prix et accessits s'il juge insuffisante la qualité des photos présentées.

Les résultats seront proclamés dès la fin du jugement de chaque sujet.

Article 7 : PRIX ET POINTS CHALLENGE

Les quatre prix de chaque sujet seront récompensés. Les points Challenge Inter-Clubs, attribués aux photos primées ou sélectionnées, dans chacun des sujets, sont les suivants:

1er Prix = 7 points

2me Prix = 5 points

3me Prix = 4 points

4me Prix = 3 points

Accessit = 1 point

Le Challenge sera décerné au Photo-Club ayant totalisé le plus grand nombre de points (photos primées et accessits).

Article 8 : PRÉSENTATION et DIFFUSION

Les photos primées pourront faire l'objet d'une parution dans une revue interne ou non à la Compagnie. Elles seront présentées en exposition itinérante, jusqu'au prochain Concours, sur demande des Photo-Clubs, puis rendues à leurs auteurs, soit directement, soit par l'intermédiaire des Clubs participants. Toutes les autres photos seront retournées dès la fin du Concours. L'image numérique de chacune des photos primées devra être rapidement envoyée au club organisateur pour en permettre la diffusion. Elle sera au format A4, 300 dpi.

Article 9: SUJETS DE L'ANNÉE SUIVANTE

Les propositions de sujets pour les concours de l'année suivante devront être envoyées au secrétaire du bureau au moins 15 jours avant le concours. Ce dernier en effectuera la synthèse qu'il enverra aux clubs une semaine avant le concours. Le choix du sujet sera effectué sous forme de vote lors de la réunion des présidents des clubs IBM.

3- CONCOURS DIAPORAMA NUMÉRIQUE

Ce Concours est réservé aux membres des Photo-Clubs IBM. Aucun candidat isolé ne peut y participer.

Les responsables du Photo-Club organisateur du Concours National peuvent prendre la décision d'annuler ce concours, s'il n'y a pas un minimum de cinq œuvres présentées.

Article 1: DÉFINITION

Le Diaporama est un montage photographique sonorisé. On projette une suite d'images fixes en même temps que l'on diffuse une bande sonore. En fonction de ce que veut exprimer l'auteur, cette bande sonore peut comporter des voix, des musiques et des bruits.

Le diaporama ne doit pas être une simple succession d'images sonorisées mais doit être un ensemble cohérent, permettant d'exprimer une idée, une émotion.

Un diaporama pourra comporter de courtes séquences vidéo pour être en phase avec la FPF.

Article 2: MISE EN ŒUVRE

Le diaporama numérique dont la projection est autorisée dans ce concours doit être fourni sous la forme d'un fichier exécutable (.exe). Ce programme doit pouvoir être exécuté sur un ordinateur de type PC (de bureau ou portable) de puissance moyenne, doté d'un système d'exploitation Microsoft Windows de version récente.

A ce matériel seront connectés:

- un vidéo projecteur de résolution HD (1920x1080) d'une luminosité adaptée aux dimensions de l'écran de projection.
- un amplificateur stéréo 2 canaux, disposant d'enceintes adaptées à l'espace utilisé. Les enregistrements de type "home cinéma 5.1" devront pouvoir être lues en stéréo simple.

Chaque club fera parvenir au club organisateur l'ensemble des diaporamas qu'il présente via *WETRANSFER* (ou système similaire de transfert de fichiers volumineux) ou à défaut par l'envoi d'un CD avant une date limite donnée par ce club. Il est recommandé que les représentants de chaque club apportent en double les photos projetées et diaporamas de leur club sur une clé USB.

Le nom de chaque fichier rappellera le titre de l'œuvre présentée avec le maximum de précision.

L'ensemble des diaporamas sera copié sur disque dur par le Club organisateur avant le concours, les exécutions seront faites à partir de ce disque dur.

Un bordereau d'accompagnement sera produit, sur lequel devront figurer :

- le nom de l'œuvre
- le nom de l'auteur
- la durée du montage

Ce bordereau sera joint à l'envoi au format EXCEL

Article 3: SUJET

Il n'y a pas de sujet imposé. Un diaporama devra être constitué essentiellement d'une base photographique réalisée par l'auteur (ou les auteurs) du montage. L'adjonction d'un nombre limité d'images provenant d'une source extérieure pourra être acceptée si le thème le justifie.

Tout diaporama présenté doit être inédit dans les Concours IBM.

Article 4: DURÉE

La durée maximum des montages est de 5 minutes.

Article 5 : NOMBRE et CONTRÔLE

Chaque auteur pourra présenter un seul diaporama, dans la limite de 6 diaporamas maximum par club.
Il est demandé aux présidents de chaque club de contrôler la conformité des diaporamas au présent règlement.

Article 6 : JUGEMENT

Le jury se réunira en fin de projection afin de déterminer le classement des diaporamas présentés.

Article 7: PRIX ET POINTS CHALLENGE

Il est prévu l'attribution de 4 prix.

Cependant le jury peut ne pas distribuer tous les prix s'il juge insuffisante la qualité des diaporamas.
Les résultats seront proclamés à la fin du Concours Diaporama.

Toute œuvre offrant un caractère particulier d'originalité ou d'intérêt, pourra se voir attribuer le Prix Spécial du Jury. Cette distinction pourra également récompenser une œuvre non conforme au présent règlement, mais qui aura reçu, de la part du Comité Directeur du Photo-Club, une autorisation exceptionnelle de présentation.

Article 8: PRÉSENTATION

Les montages restent la propriété de leurs auteurs.

Lors de la circulation de l'exposition itinérante, les montages des lauréats pourront être présentés.

Pour toute autre présentation, leur autorisation devra être sollicitée.

4- CONCOURS IMAGES NUMÉRIQUES PROJÉTÉES

Article 1: SUJET

Le sujet de ce concours est libre.

Article 2: NOMBRE D'IMAGES

Chaque club participant peut présenter 30 images.

Dans ce cadre, il n'y a aucune limitation du nombre d'images présentées par des adhérents Club extérieurs à la Compagnie (voir définition plus haut).

Les photos présentées ne doivent pas avoir été primées individuellement dans un Concours National IBM (Papier ou Image Projetée).

Article 3: FORMAT ET IDENTIFICATION DES IMAGES

Les images seront fournies sous forme de fichier numérique au format JPEG niveau 10 de format maximal de 1920 x 1080 pixels.

Les images peuvent être encadrées d'un liseré ne dépassant pas 5 pixels d'épaisseur.

Le nom de chaque fichier sera composé de 4 lettres identifiant le club suivi d'un numéro d'ordre sur 2 caractères de 01 à 30 suivi de l'extension '.jpg'.

Les identifiants de club sont définis dans la liste ci après:

- PARS pour PARIS
- MOPE pour Montpellier
- ORLS pour Orléans
- NANT pour Nantes
- GRNB pour Grenoble
- LGDE pour La Gauce
- AUBI pour Aubière
- LYON pour Lyon
- LILL pour Lille

Chaque club établira un bordereau de participation au format Excel comportant les informations suivantes:

- nom et prénom de l'auteur
- nom du fichier identifiant l'image
- titre

Les images seront regroupées dans un répertoire distinct.

Ce répertoire et le bordereau de participation seront envoyés par chaque club, de préférence par internet à l'aide de *WETRANSFER* (ou système similaire de transfert de fichiers volumineux) ou, à défaut, par l'envoi d'un CD au club organisateur avant une date limite qui sera donnée par ce club

Article 4: JUGEMENT

Les images seront projetées en séance publique, une à une, dans un ordre attribué au hasard et notées de 1 à 20 (de préférence) individuellement par chacun des juges (au nombre de trois minimum).

Le classement des images sera établi par totalisation des notes attribuées à chacune d'elles par le jury.

En cas d'égalité de points des images les mieux classées, le jury délibérera librement pour les départager.

L'affichage des notes sera effectué par un logiciel et devra se faire sur le même écran que celui de la projection de la photo dès le fin du jugement de celle-ci.

Article 5: PRIX ET POINTS

Recevront un prix les images classées aux 5 premières places pour la catégorie «LIBRE» et les images classées aux 3 premières places pour la catégorie «QUADRIMAGE».

Un classement Club est établi par la totalisation des points obtenus par les 20 meilleures images de la catégorie «LIBRE»

5 CONCOURS QUADRIMAGES

Article 1: SUJET

Le principe de ce concours est de présenter quatre images projetées ensemble afin de constituer un ensemble cohérent, saynète, évolution d'un phénomène, ou toute autre (bonne) idée que pourra avoir l'auteur.

Quatre images, même bonnes, sans lien entre elles, ne constituent pas une série Quadrimage.

Chaque quadrimage doit être réalisé à l'aide de PTE. Les photos seront en format horizontal, ou carré, ou vertical, mais sans mélange de format dans le même quadrimage.

La série sera présentée par apparition sur l'écran de l'image la plus à gauche, en pleine résolution avant de venir se ranger à sa place dans la série, puis la seconde et ainsi de suite.

Les « templates » nécessaires seront fournis par le secrétariat d'après les recommandations de la FPF. Ils ne devront pas être modifiés. Les 4 images seront présentées à raison de 4 secondes par image.

Pour les auteurs non familiarisés avec PTE, il sera possible de fournir les 4 images avec l'indication de leur ordre au secrétaire du club.

.

Article 2: NOMBRE DE QUADRIMAGES

Chaque club pourra présenter 10 quadrimages . Chaque auteur pourra présenter 2 quadrimages.

Article 3: FORMAT ET IDENTIFICATION DU QUADRIMAGE

Le nom de chaque fichier sera composé de 4 lettres identifiant le club suivi d'un numéro d'ordre sur 2 caractères de 01 à xx suivi de l'extension '.exe'.

Un bordereau de participation accompagnera les quadrimages de chaque club, sur lequel devront figurer :

- nom et prénom de l'auteur
- nom du fichier
- titre du quadrimage

Les identifiants de club sont les mêmes que pour les images projetées.

Les images seront regroupées dans un répertoire distinct intitulé «QUADRIMAGE».

Ce répertoire et le bordereau de participation seront envoyés par chaque club, de préférence par internet à l'aide de *WETRANSFER* ou, à défaut, par l'envoi d'un CD au club organisateur avant une date limite donnée par ce club.

Article 4: JUGEMENT

Le jury se réunira en fin de projection afin de déterminer le classement des diaporamas présentés.

Article 7: PRIX ET POINTS

Un prix sera accordé aux 3 quadrimages les mieux classés par le jury.

- FIN DU RÈGLEMENT -

.